

Site FR 7212014 « Marais du Blayais » et  
Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde »

---

## ***Compte-rendu de la deuxième cession des ateliers de travail***

Excusés : M. Cattebeke (Sous-Préfecture), M. Soleilhavoup (EDF-RTE), M. Martin (Saint Ciers sur Gironde), Mme Filatreau (Port autonome de Bordeaux), M. Dupuy (CG 33), M. Leguay (Communauté de Communes de Blaye) et pour la réunion du 16 juin M. Jonchère (FDC 33).

Le 16 juin 2008, l'atelier « Agriculture » (24 participants) s'est réuni et le 18 juin 2008, c'était au tour des ateliers « Milieux naturels » et « Tourisme et Paysage » (32 participants) de se retrouver à la salle multifonction de Braud et Saint Louis.

M. RIGAL, Maire de Braud et Saint Louis et Vice-Président de la CCE en charge du tourisme, a accueilli les participants et ouvert la séance. M. PLISSON, Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, a rappelé les étapes obligatoires de Natura 2000 et a souligné l'enjeu majeur que représente l'implication des acteurs locaux pour le succès de cette démarche.

La réunion s'est ensuite déroulée en trois temps :

- Présentation par la CCE du travail effectué pour le diagnostic socio-économique,
- Point sur l'état d'avancement et premiers résultats du diagnostic biologique par le cabinet BKM,
- Discussion avec les participants.

A l'issue de ces deux interventions, différents points et questions ont été abordés au cours des deux réunions :

- Questions et témoignages sur certaines espèces : les lamproies, le chabot, le cygne (oiseau européen) et l'ibis (espèce exogène). La LPO a apporté certains compléments d'informations sur les oiseaux. Interventions également sur le cas des espèces invasives (comme l'écrevisse par exemple).
- Il a été précisé que le SAGE Estuaire devrait permettre de financer des aménagements afin que certains ouvrages deviennent franchissables pour les espèces migratrices telles que la lamproie.
- Le cabinet BKM a indiqué qu'aucun quantitatif ne sera réalisé pour les loutres.

- Le cas de la Vergne et des niveaux d'eaux élevés une bonne partie de l'année a été évoqué.
- Il a été question de la révision possible du périmètre des sites Natura 2000 et des remarques ont également été faites sur la liste restrictive des membres du comité de pilotage définie par arrêté préfectoral.
- La volonté de consulter un DOCOB (= document d'objectifs) d'un autre site similaire a été exprimée.
- La question de la qualité réelle de l'eau a été abordée. Philippe PLISSON a proposé de consulter les résultats des analyses déjà effectuées dans le cadre du SAGE.
- Concernant l'étude des différents types de pêche, il a été demandé de prendre en compte la disparité entre les règlements en Gironde et en Charente Maritime
- Il a été rappelé que les marais présentent 3 types d'habitats : habitats cultivés, habitats entretenus et habitats abandonnés et qu'à chaque type d'habitat, on a des espèces spécifiques liées à la gestion des sites. Dans la directive européenne, il est question « d'habitat naturel ».
- La prolifération des cotonniers dans les marais a été soulignée par Michel RIGAL. La FDC a indiqué qu'elle avait déjà commencé à sensibiliser ses adhérents à ce sujet.
- Le cabinet BKM a rappelé que le diagnostic biologique est uniquement effectué pour les habitats et les espèces dits « d'intérêt communautaire ». Ces habitats et ces espèces caractéristiques ont été listés par l'Europe.